



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Joëlle LOEGEL en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, en session ordinaire, du 27 novembre 2020, qui est accepté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

**2 - Projet de regroupement des sapeurs-pompiers d'Etzling et de Behren-lès-Forbach :
Restitution par le SDIS des locaux mis à disposition par la Commune d'ETZLING
Désaffectation du site**

Des difficultés liées à la disponibilité des sapeurs-pompiers ainsi que des problèmes de recrutement ont été constatés au niveau de l'unité opérationnelle des sapeurs-pompiers située sur notre commune.

Cette unité opérationnelle, bien que constituée de treize membres, est très peu disponible, ce qui ne permet pas d'assurer des départs en intervention réguliers. Cette situation affecte la pérennité de l'unité locale.

Suite à un échange entre les sapeurs-pompiers d'Etzling et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, la volonté de l'ensemble des sapeurs-pompiers de l'unité est de se regrouper avec une autre unité, le but étant de rester performant dans la distribution des secours.

Une possibilité de regroupement avec l'unité opérationnelle de Behren-lès-Forbach a été identifiée.

Ce regroupement pourrait s'installer dans les locaux de la caserne de Behren-lès-Forbach.

Les personnels seraient rattachés en majorité à cette unité afin de leur permettre la poursuite de leur engagement.

Une communication sur ce projet a été faite dans la presse locale.

Les biens immobiliers mis à disposition par la Commune ne sont par conséquent plus nécessaires au fonctionnement du Service Départemental d'incendie et de secours. Ils seront donc restitués à la Commune.

Tout élément qui rappelle l'ancienne fonction dudit bâtiment sera supprimé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune objection au projet de regroupement des sapeurs-pompiers d'Etzling et de Behren-lès-Forbach et prend acte de la désaffectation du site en raison du départ du SDIS.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

3 - Construction de la nouvelle mairie : avenant n°2 lot n°04

Le Maire soumet aux membres du Conseil, l'avenant n°2-lot 04-gros œuvre concernant le marché de travaux de construction de la nouvelle mairie d'un montant de 22 500 € HT.

Ce supplément a pour objet la prise en compte de l'incidence financière suite aux différents points suivants :

- L'interruption du chantier au 28 août 2019 en attente de la décision de justice relative au procès opposant la Commune à Mme COLLOWALD (démontage et évacuation des installations de chantier).
- La remise en place des installations de chantier suite à la décision de justice du 03 novembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

4 – Remboursement de sinistre

Le Maire rappelle aux membres présents que dans sa séance du 26 novembre 2019, le Conseil avait été informé

- du dégât des eaux survenu dans le local technique de la fontaine au centre village le 19 août 2019
- que notre assureur avait de procéder au remboursement d'une partie des frais engagés pour la remise en état du local soit la somme de 3 163.50 €.

Il informe que l'assureur vient de procéder au versement du solde pour ce sinistre soit la somme de 1 054.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

5 – Associations : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre du 04 décembre 2020 adressée par l'Amicale des Porte-drapeaux anciens combattants militaires et patriotes français de Forbach Moselle-Est sollicitant une aide financière dans le cadre de leur action de transmission du devoir de mémoires aux jeunes générations.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- b) Des demandes émanant de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) et de l'Association de Prévention Routière.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, émet un avis défavorable aux deux demandes.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

6 – DIVERS

A) Motion

Considérant que l'épidémie de COVID n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs et mortifères.

Considérant le vote unanime du 19 mars 2020 à l'Assemblée Nationale, qui a permis d'accorder 343 milliards aux banques, qui sont devenus 560 milliards,

Considérant que cet argent manque cruellement aux hôpitaux, à la sécurité sociale, aux écoles, aux services publics et qu'il faudrait embaucher dans tous les secteurs,

Considérant que pour sauver la population de la catastrophe, il devient urgent de s'unir pour la réquisition de ces 560 milliards, afin de les affecter directement pour les besoins de la population. Cet argent doit bénéficier aux hôpitaux, en particulier pour la réouverture du service de réanimation de l'Hôpital Legouest et de tous les services fermés depuis 2014,

Considérant que nos vies comptent plus que les profits,

Considérant que 10170 signataires de la pétition en ligne (<http://chnng.it/22zt928GTx>) et plus des 900 lors des diffusions sur les marchés messins se sont prononcés pour la réouverture du service de réanimation de Legouest,

En conséquence :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

6 – DIVERS

B) Travaux : demande de subvention

Le Maire soumet au Conseil le projet des travaux au groupe scolaire du Loeberg dans le cadre des économies d'énergie.

Ces travaux se décomposent comme suit :

- Isolation extérieure
- Remplacement des chaudières gaz
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Isolation des combles

Ce projet est susceptible de faire l'octroi d'une subvention

- auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Ambition Moselle »
- au titre de la DETR
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le projet sus cité
- sollicite l'octroi des subventions
 - auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Ambition Moselle »
 - au titre de la DETR,
 - au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification des subventions.
- charge le Maire de l'établissement du plan de financement du projet
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

6 – DIVERS

C) Personnel communal : création de poste

Vu Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (Journal Officiel du 19 juin 2005)

Vu Décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail (Journal Officiel du 28 mars 2005)

Vu Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (JO du 3 décembre 2008),

Vu Décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion (JO du 26 novembre 2009),

Vu Circulaire ministérielle (DGEFP) n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010,

Vu Décret n° 2010-62 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion,

Vu Décret n°2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvres des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01 février 2021.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi.
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle Emploi.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 08 janvier 2021

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Joëlle LOEGEL
Date de convocation : 04/01/2021

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE, Marie-Rose ADAM, Nicole BOUSENDORFER et MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Régis KILLIAN, Antoine PERSPICACE

Membres absents excusés : MM Guy JUNG et Alain CAMINATI

6 – DIVERS

D) Informations diverses

M. FURGAL Joseph informe les membres présents que les premiers raccordements à la fibre via FIBRAGGLO ont commencé.

Les abonnés à la Régie de Télédistribution Etzling-Kerbach (RITEK) doivent prendre contact avec FIBRAGGLO le plus rapidement possible afin d'éviter de se retrouver avec un écran noir, sans internet et téléphone, quand la régie cessera d'émettre.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme
Etzling, le 11 janvier 2021
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 11/01/2021